



Centre d'appui pour la prévention
des infections associées aux soins

Affiche PRIMO

« AES en activité libérale : comment réagir »

23/11/2023

5ème journée normande de prévention des IAS

Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »

- En 2019, le CPIAS Pays de Loire, responsable de la mission PRIMO (prévention et contrôle de l'infection en EMS et en soin de ville), a créé une affiche « **AES en activité libérale : comment réagir ?** » qui reprend la CAT face à un AES, ainsi qu'un rappel sur le port des EPI



QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE COUPURE OU PIQURE ?

Les AES ne sont pas une fatalité !
Prévenez tout risque AES en adoptant les bonnes pratiques,
en utilisant protections et matériels adaptés

Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »

- A destination des professionnels libéraux exposés au risque d'AES : IDE libéraux, chirurgiens-dentistes, médecins généralistes, laboratoires de biologie médicale...
- Peut également être utile pour toutes les structures ne disposant pas de référent médical sur place (ex : EHPAD, FAM, MAS etc...)

Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »

- Un QR code permet de trouver rapidement les coordonnées d'un référent de proximité pour une prise en charge optimale



- Le COREVIH Normandie et le CPias Normandie ont collaboré au cours de cette année, afin de mettre à jour le listing des services à contacter en cas d'AES en Normandie

Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »

RéPias PRIMO Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins

Accident d'exposition au Sang (AES) en activité libérale : COMMENT RÉAGIR ?

QUE DOIS-JE CONSIDÉRER COMME UN AES ?

Tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang

- Lors d'une effraction cutanée (piqûre ou coupure)
- Par projection sur une muqueuse (œil, bouche)
- Sur une peau lésée

POURQUOI MON AES EST-IL À RISQUE ?

Le risque dépend :

- De la gravité de l'AES : profondeur de la blessure, geste en intravasculaire (IA, IV), aiguille creuse, de gros calibre, visiblement souillée de sang
- Des caractéristiques du patient source : virémie élevée
- De l'absence de traitement post-exposition

QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE COUPURE OU PIQÛRE ?

- Règle n°1 : NE JAMAIS FAIRE SAIGNER**
- Règle n°2 : LAVER** à l'eau et au savon pendant 5 minutes
- Règle n°3 : RINCER** abondamment
- Règle n°4 : DÉSINFECTER** après séchage ou immersion pendant 5 minutes, avec du Dakin, de la Bétadine dermique ou de l'alcool à 70°
- En cas de projection sur une muqueuse :** Rincer pendant 5 minutes avec de l'eau ou du sérum physiologique

AES = PRISE D'AVIS MÉDICAL CONSULTER AU MIEUX DANS LES 4H ET AU PLUS TARD DANS LES 48H SUIVANT L'EXPOSITION. Contacter un médecin référent ou joindre le service des urgences le plus proche.

Trouvez le référent AES le plus proche sur votre smartphone



POURQUOI CONSULTER UN MÉDECIN RÉFÉRENT AES ?

- 1/ Collecter les renseignements médicaux sur la personne source.
- 2/ Évaluer le risque infectieux (VIH, hépatite B et C) qui peut conduire à prescrire un traitement urgent contre le VIH
- 3/ Vérifier votre situation vaccinale et immunitaire vis-à-vis de l'hépatite B
- 4/ Rédiger un certificat médical initial d'accident de travail pour une prise en charge assurantielle

« Votre santé vaut tout autant que celle de vos patients ! Prévenez tout risque AES en adoptant les bonnes pratiques, en utilisant protections et matériels adaptés »

Adaptez les Équipements de Protection Individuelle (EPI) en fonction du risque

Si risque de projection de sang ou de liquide biologique

- Des LUNETTES
- Un MASQUE
- Une SURBLOUSE ou TABLIER

Si risque d'effraction cutanée (piqûre ou coupure)

Restez vigilant et porter des gants à usage unique

- Dès que ma peau est lésée
- Dès contact avec les muqueuses ou si la peau du patient est lésée
- Dès que je dois prélever et manipuler tout liquide biologique
- Dès contact avec des surfaces, matériels, linges ou déchets souillés
- Pour toutes utilisations d'objet piquant/ tranchant et contact avec un liquide biologique

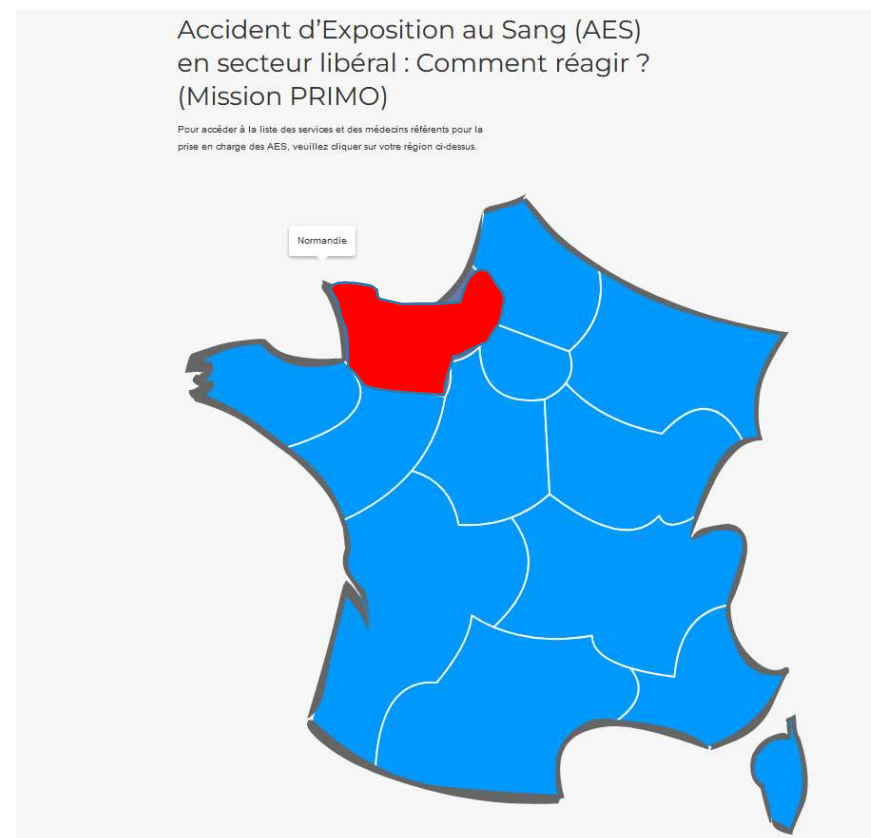
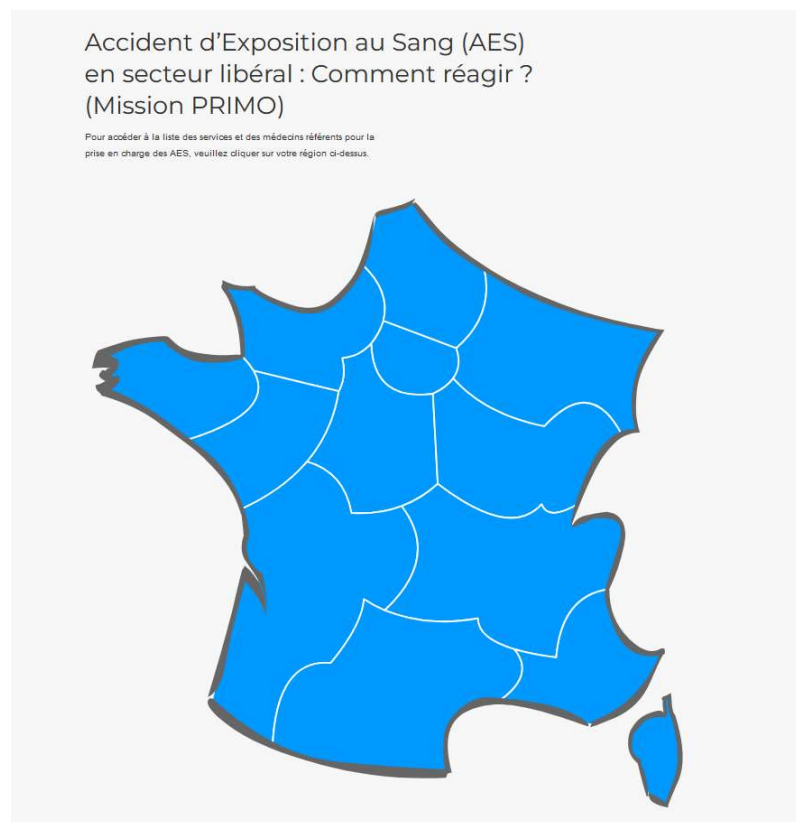
J'utilise le **MATÉRIEL DE SÉCURITÉ** :

- J'élimine IMMÉDIATEMENT les objets piquants, coupants, tranchants dans un conteneur spécial.
- Je ne recapuchonne JAMAIS une aiguille
- Je ne désadapte JAMAIS une aiguille
- Je nettoie IMMÉDIATEMENT matériels et surfaces souillées
- Fermeture intermédiaire du couvercle après utilisation, et fermeture complète du container avant élimination

RéPias PRIMO Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins

<https://www.cpias-normandie.org/media-files/39685/flyer-aes-normandie-003-.pdf>

Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »



<https://www.cpias-pdl.com/accompagnement/accident-dexposition-au-sang-aes-en-secteur-liberal-comment-reagir-2/>

Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »



Le COREVIH Normand

Groupes de travail

Ressources

Patients-usagers

Partenaires

Espace membre



Accident d'exposition aux virus professionnel

Qu'est ce qu'un **AEV** = **accident d'exposition aux virus professionnel** ?

Toute circonstance d'exposition à des liquides biologiques appartenant à une autre personne via une effraction cutanée et/ou au contact d'une muqueuse dans un contexte professionnel (i.e. piqure avec aiguille utilisée, réception de liquide biologique dans l'œil)

En cas d'AEV professionnel, il est nécessaire :

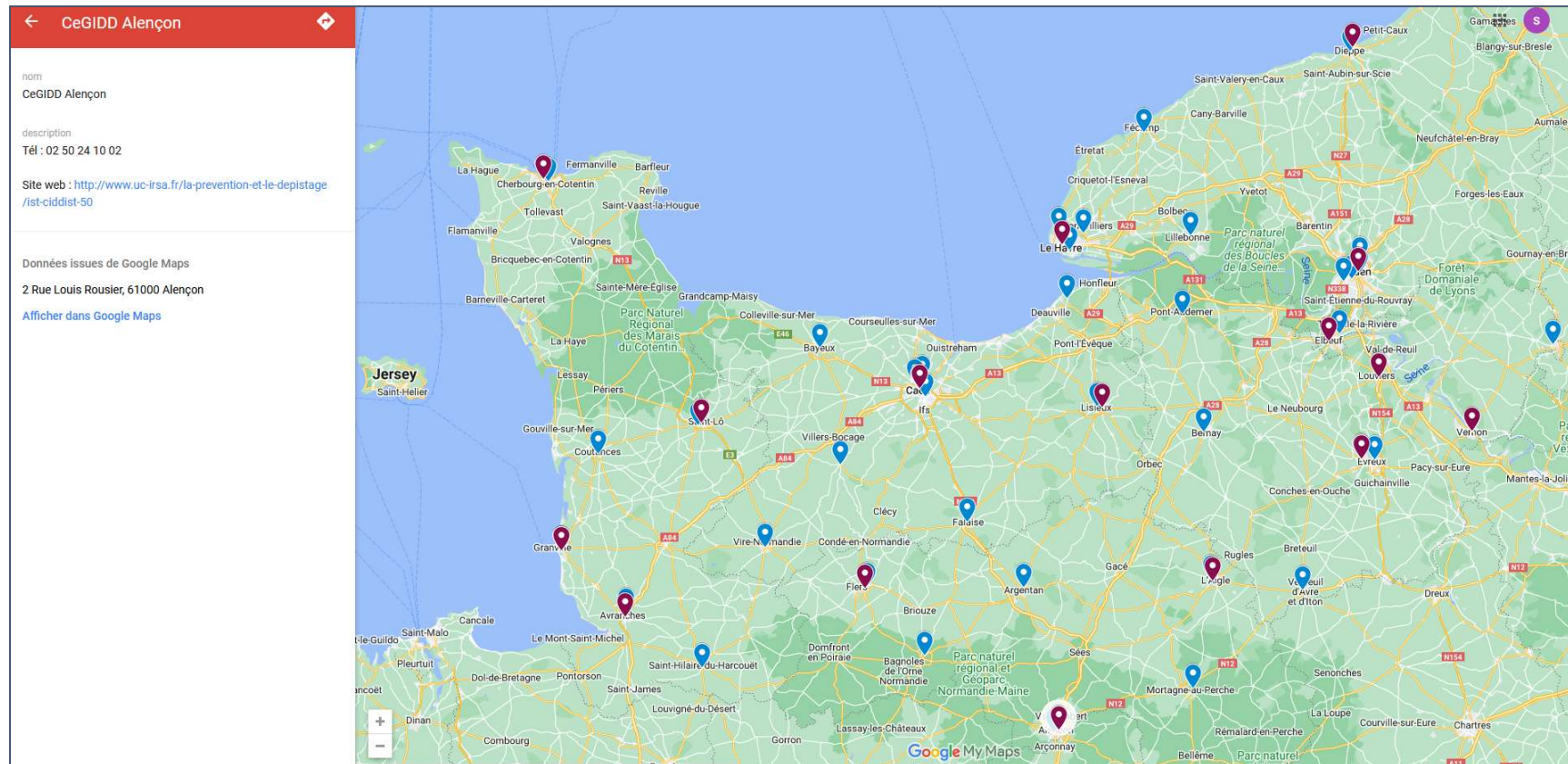
- D'effectuer en urgence les premières mesures d'asepsie
- De faire prélever un bilan sérologique si possible au sujet source (sérologie VIH, hépatite B et hépatite C)
- De consulter son médecin du travail, ou à défaut de se rendre en urgence dans un Centre Gratuit d'information, Dépistage et Diagnostic (CeGIDD) ou un Service d'accueil des urgences (SAU) afin:
 - d'évaluer l'indication de prescription d'un traitement post exposition contre le VIH
 - de faire prélever un bilan sérologique initial
 - de réaliser une déclaration d'accident de travail

OU CONSULTER EN URGENCE (<48H) SUITE A UN AEV ?



<https://www.corevih-normandie.fr/grand-public/aev-pro/>

Affiche PRIMO « AES en activité libérale : comment réagir »



https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=14F_RglqVLcTZTToBxdhvseyExbuHv1c&femb=1&ll=49.244946176539415%2C0.06592889999998519&z=8



Merci de votre attention!

- <https://www.cpias-pdl.com/accompagnement/accident-dexposition-au-sang-aes-en-secteur-liberal-comment-reagir-2/>
- <https://www.preventioninfection.fr/actualites/pri-mo-2020-accidents-dexposition-au-sang-en-activite-liberale-aes/>